

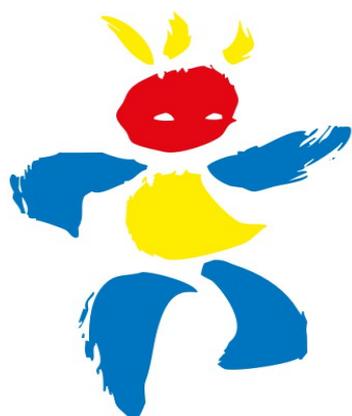
Comité technique spécial départemental (CTSD)

Mercredi 15 avril 2020

Mesures envisagées par le DASEN :

Ouverture	Fermetures
<p>REP</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecole du Centre à Digoin (dédoubl GS) Ecole mat M. Cortot à Chalon sur Saône Ecole Victor Hugo à Autun Ecole J. Ferry à Mâcon (+2 postes) (une classe de GS de Jean Zay délocalisée + un ded. Cycle 2) <p>Maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Verzé (avec projet de fusion элем.) Simard (avec convention ruralité pour l'accueil des -3 ans) Ecole Bréart à Macon (travail avec Bioux pour mieux répartir les élèves) Ecole Laënnec à Chalon <p>Elémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Pierre Vaux à Sassenay Marouge à Buxy Irène et Frédéric Joliot-Curie à St Vallier Nelson Mandela à Louhans <p>Primaires et RPI</p> <ul style="list-style-type: none"> Davayé/Vergisson St Etienne en Bresse (dispo -3ans) Savigny en Revermont Châtenoy en Bresse La grande verrière / Monthelon (dispo – 3 ans) Mellecey Brienne/La Genete/Jouvençon St Eusèbe Ecole G. Brassens à Macon Ecole Jean Desbois à St Marcel Ecole Champgrenon à Charany les Macon Ecole Arc-en-Ciel à Macon Crèches (attribution conditionnée) 	<p>REP</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecole R. Bonheur à Montceau les Mines <p>Maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecole de l'Est à Chalon Ecole des Sables à Paray le Monial Ecole Casanova à St Vallier (en attente*) <p>Primaires et RPI</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecole de Varennes Sous Dun Germany (fermeture de l'école) Ecole Jean Moulin à Chalon Ecole P. Curie au Creusot 
Retrait PMQC	
<ul style="list-style-type: none"> Ecole Rosa Parks à Gueugnon Ecole Marie Curie à St Vallier Ecole Marie Curie au Creusot Ecole Victor Hugo au Creusot Epinac Bourbon-Lancy Ecole EJ Marey à Chagny 	<ul style="list-style-type: none"> Cuiseaux Ecole Ruisseau Mauguet à Saint Rémy Ecole Clos Jovet Autun Ecole Georges Brassens à Macon Ecole Bourgogne-P Vaux à Chalon (en réserve) Ecole Lamartine à La Clayette (en réserve*)

Attributions en EDUCATION SPECIALISEE	Retrait en éducation spécialisée
<ul style="list-style-type: none"> + 0.5 ETP à l'Etab spécialisé Paul Cézanne à Tournus + 0.5 SESSAD Papillons Blancs Paray. +1 ULIS MAT autisme : bassin minier (implantation géographique à préciser) +1 enseignant référent +1 ULIS TSA Le Launay +2 psycho scol Bourbon Lancy et St Germain du Bois (non pourvus l'année dernière) +0.5 UPE2A (Digoin P. M Curie) +0.5 UPE2A (Rosa Parks) 	<ul style="list-style-type: none"> Direction du Château de Cruzille
	<p style="text-align: center;">Retraits RASED</p> <p>RASED G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montceau les Mines <p>RASED E :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0.5 Victor Hugo au Le Creusot, Givry, Issy L'Eveque, Jules Ferry à Mâcon R Dorey à Tournus J Desbois à St Marcel (en réserve*)
AUTRES attributions	Retraits UPE2A et autres
<ul style="list-style-type: none"> Référent maths Chalon Coordo Educ Prio au Creusot Conseiller RH de proximité Coordo PIAL + 0.5 USEP +1 poste de décharge PEMF pour aider au suivi des stagiaires(100 prévus) donc 3 EMF en plus (25 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> 0.5 Cluny 0.5 Tournus <ul style="list-style-type: none"> Mission maths à Louhans 5.5 postes de remplaçants (dont un sur Mâcon Nord)
Fusions maternelle et élémentaire	Fusions d'écoles élémentaires
<ul style="list-style-type: none"> Le Launay à Digoin Verzé : Direction commune provisoire Lans St Vallier Marcigny Direction commune provisoire Macon Grand four et Charnay La Coupée ? Fusion Marizy et Le Rousset 	<p>Ecoles J. Verne et A. France à Montceau</p> <p>Mesures diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation d'un poste d'adjoint en dispositif – 3 ans à Sennecey le Grand Regroupement en RPI Varennes sous Dun, Gibles, Saint Racho, Chatenay, Bois-Sainte-Marie. Délabélisation sur Rattes et convention ruralité Délabélisation sur Curgy Fermeture d'école à Germagny Aide pédagogique à Brienne / La Genête / Jovençon



SNUipp
FSU

* **Réserve** : les collègues recevront un courrier indiquant une mesure de carte scolaire (fermeture de poste), ils participeront au mouvement et si leur poste est maintenu à la rentrée, ils auront le choix de leur poste.